

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de sa séance qui aura lieu le 6 février 2017.

PROCÈS-VERBAL de la 357e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 janvier 2017, à 20 h, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

EST ABSENT : Le conseiller M. Bernard Gauthier.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2017-18

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 357e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 janvier 2017, à 20 h, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout du sujet suivant à la rubrique **Questions diverses**:

- Résolution du conseil embauchant M. David Lizotte au poste de préposé au stationnement à compter du mardi 17 janvier 2017.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-19

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 janvier 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le procès-verbal de la 356e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mercredi 4 janvier 2017, à 20 h, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-20

Adoption du règlement 2017-18.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le règlement 2017-18, décrétant une dépense de 2 942 500 \$ et un emprunt de 2 942 500 \$ pour la rénovation du bâtiment administratif (ancienne caserne) situé aux 815 à 835, 2e Avenue, à Val-d'Or, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-21

Adoption du second projet de règlement 2016-43.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le second projet de règlement 2016-43, amendant le règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, dans le but d'agrandir la zone 693-Ha à même une partie de la zone 708-Cb en y incluant le lot 5 955 635 du cadastre du Québec, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2016-43.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Céline Brindamour, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2016-43 amendant le règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, dans le but d'agrandir la zone 693-Ha à même une partie de la zone 708-Cb en y incluant le lot 5 955 635 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-07.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Bérubé selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-07 amendant le règlement 2009-32 relatif à l'installation, à la réparation, à la modification et au remplacement de tout branchement privé d'égout et d'aqueduc dans le but de remplacer son article 8.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-15.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Bérubé selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-15 décrétant une dépense de 3 675 450 \$ et un emprunt de 3 675 450 \$ pour la réalisation de divers travaux de réfection de rues, de trottoirs et de bordures, d'un sentier cyclopédestre et d'éclairage de voies publiques et d'un sentier cyclopédestre.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-16.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Céline Brindamour selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-16 décrétant une dépense de 3 466 800 \$ et un emprunt de 3 466 800 \$ pour la réalisation de travaux relatifs à la réfection ou à la construction de services municipaux et d'infrastructures, et divers travaux connexes.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-17.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-17 décrétant une dépense de 1 112 800 \$ et un emprunt de 1 112 800 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à l'entretien, la rénovation, l'aménagement, l'identification ou la construction de divers bâtiments municipaux et espaces publics, incluant l'installation d'un équipement d'entraînement pour le Service de sécurité incendie.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-19.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-19 décrétant une dépense de 1 738 750 \$ et un emprunt de 1 738 750 \$ pour défrayer le coût des honoraires professionnels associés à divers projets.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-20.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Robert Quesnel selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-20 décrétant une dépense de 5 162 750 \$ et un emprunt de 5 162 750 \$ pour la réalisation de divers travaux reliés au traitement et à la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

RÉSOLUTION 2017-22

Autorisation de signature de la convention collective des cols bleus et blancs pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le maire et la directrice des ressources humaines, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128, représentant les cols bleus et blancs, pour la période du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-23

Autorisation de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2017*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la directrice des ressources humaines et la trésorière soient et sont autorisées à signer et à soumettre à Ressources humaines Canada, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2017*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-24

Autorisation de présenter une demande de subvention dans le cadre du *Programme de soutien à la mission pour diffuseur pluridisciplinaire*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion au Service culturel, soit et est autorisée à signer et à soumettre au Conseil des Arts et des Lettres du Québec, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention dans le cadre du *Programme de soutien à la mission pour diffuseur pluridisciplinaire*, et tout autre document requis à cette fin.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-25

Autorisation de signature de l'amendement no 1 à l'entente de partenariat avec Hydro-Québec concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE la greffière, Me Annie Lafond, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement no 1 à l'entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-26

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE la liste des comptes payés (4 597 455,99 \$) et à payer (826 222,91 \$) pour le mois de novembre 2016, totalisant 5 423 678,90 \$ (certificat de crédits suffisants no 129), soit et est approuvée telle que déposée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-27

Approbation des dépenses relatives à des travaux d'amélioration sur les chemins Beaulieu, de la Baie-de-la-Paix et Paré subventionnés par le MTQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville approuve les dépenses payées, appuyées de pièces justificatives et relatives aux travaux d'amélioration exécutés sur les chemins Beaulieu, de la Baie-de-la-Paix et Paré, pour lesquels une subvention de 88 000 \$ a été consentie à la Ville par le ministère des Transports dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'exercice financier 2016-2017 (dossier no 000 23969-1 - 89008(08) 2016-06-15-56, 1er versement).

QUE le conseil de ville atteste que ces travaux ont été exécutés conformément aux dépenses approuvées sur ces voies de circulation dont la gestion incombe à la municipalité.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-28

Approbation des dépenses relatives à des travaux d'amélioration sur les chemins Beaulieu, de la Baie-de-la-Paix et Paré subventionnés par le MTQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le conseil de ville approuve les dépenses payées, appuyées de pièces justificatives et relatives aux travaux d'amélioration exécutés sur les chemins Beaulieu, de la Baie-de-la-Paix et Paré, pour lesquels une subvention de 70 069 \$ a été consentie à la Ville par le ministère des Transports dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'exercice financier 2016-2017 (dossier no 000 23963-1 - 89008(08) 2016-06-15-60, 1er versement).

QUE le conseil de ville atteste que ces travaux ont été exécutés conformément aux dépenses approuvées sur ces voies de circulation dont la gestion incombe à la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-29

Approbation des dépenses relatives à des travaux d'amélioration sur le boulevard Barrette subventionnés par le MTQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le conseil de ville approuve les dépenses payées, appuyées de pièces justificatives et relatives aux travaux d'amélioration exécutés sur le boulevard Barrette, pour lesquels une subvention de 88 800 \$ a été consentie à la Ville par le ministère des Transports dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'exercice financier 2016-2017 (dossier no 00023725-1 - 89008(08) 2015-09-24-51, 2e versement).

QUE le conseil de ville atteste que ces travaux ont été exécutés conformément aux dépenses approuvées sur cette voie de circulation dont la gestion incombe à la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-30

Approbation des dépenses relatives à des travaux d'amélioration sur le sentier des Fougères subventionnés par le MTQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville approuve les dépenses payées, appuyées de pièces justificatives et relatives aux travaux d'amélioration exécutés sur le sentier des Fougères, pour lesquels une subvention de 24 310 \$ a été consentie à la Ville par le ministère des Transports dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'exercice financier 2016-2017 (dossier no 000 22056-1 - 89008(08) 2014-10-01-24, 3e versement).

QUE le conseil de ville atteste que ces travaux ont été exécutés conformément aux dépenses approuvées sur cette voie de circulation dont la gestion incombe à la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-31

Délégation du maire et de la directrice générale pour représenter la Ville aux réunions du *Caucus des cités régionales*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le maire M. Pierre Corbeil, ainsi que la directrice générale, Me Sophie Gareau, soient et sont délégués pour représenter la Ville de Val-d'Or lors des réunions du *Caucus des cités régionales* de l'Union des municipalités du Québec.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-32

Délégation de la trésorière et de la greffière au congrès annuel de la COMAQ, à Laval, du 24 au 26 mai 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE Mmes Chantale Gilbert, trésorière et Annie Lafond, greffière, soient et sont déléguées au 49e congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se déroulera à Laval du 24 au 26 mai 2017.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-33

Délégation de la greffière à une formation sur les élections à Laval, le 23 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE la greffière, Me Annie Lafond, soit et est déléguée à une formation intitulée *Présider une élection*, offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, laquelle aura lieu à Laval le 23 février 2017.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-34

Nomination de Alain Lemieux à titre de préposé au stationnement pour le compte de la Ville sur le terrain du Centre hospitalier de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Alain Lemieux, agent de sécurité de l'Agence Garda, soit et est nommé à titre de préposé au stationnement pour le compte de la Ville de Val-d'Or sur le terrain du Centre hospitalier de Val-d'Or, et ce, rétroactivement au 26 décembre 2016.

QUE M. Alain Lemieux soit et est autorisé à émettre des constats d'infraction en vertu du règlement 2012-25 relatif au stationnement, à compter de la date précédemment mentionnée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

RÉSOLUTION 2017-35

Autorisation à Steve Toulouse, de représenter la région au sein du conseil d'administration de l'AQAIRS.

QUE M. Steve Toulouse soit et est autorisé à représenter la région de l'Abitibi-Témiscamingue au sein du conseil d'administration de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives inc. (AQAIRS).

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-36

Délégation de J.-P. Tenhave et Mario Tremblay à Boucherville et Sainte-Julie pour une visite d'installations de gaz naturel.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE M. Jean-Pierre Tenhave, directeur du Service de sécurité incendie, et M. Mario Tremblay, chef en prévention et en formation, soient et sont délégués à Boucherville et à Sainte-Julie pour une visite d'installations de gaz naturel liquéfié et compressé dans le cadre du projet d'implantation d'une station de gaz naturel liquéfié à Val-d'Or et de la gestion des risques qui y sont associés.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-37

Nomination de Diane Boudoul au poste de directrice des ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE Mme Diane Boudoul soit et est nommée au poste de directrice des ressources humaines sur une base régulière à temps complet rétroactivement au 12 janvier 2017, au salaire correspondant à la classe 4, échelon 3, de la classification salariale des employés cadres.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-38

Embauche de Claudie Côté-Canuel au poste d'agente de ressources humaines et santé-sécurité.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE Mme Claudie Côté-Canuel soit et est embauchée au poste d'agente des ressources humaines et santé-sécurité sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 17 janvier 2017, au salaire correspondant à la classe 9, échelon 1, de la classification salariale des employés cadres.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-39

Nomination de Stéphan Fortin au poste de chauffeur de camion.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Stéphan Fortin soit et est nommé au poste de chauffeur de camion à la Division des travaux publics sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 17 janvier 2017, au salaire correspondant au 5e échelon de l'échelle salariale du chauffeur de camion et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE conformément au 6e paragraphe de l'article 2.6 de cette convention collective, M. Stephan Fortin est exempté de la période d'essai.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-40

Nomination de Richard Lafrance au poste de chauffeur de camion.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Richard Lafrance soit et est nommé au poste de chauffeur de camion à la Division des travaux publics sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 17 janvier 2017, au salaire correspondant au 5e échelon de l'échelle salariale du chauffeur de camion et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE conformément au 6e paragraphe de l'article 2.6 de cette convention collective, M. Richard Lafrance est exempté de la période d'essai.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-41

Embauche de Gino Blanchette au poste de préposé aux parcomètres et aux stationnements.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE M. Gino Blanchette soit et est embauché au poste de préposé aux parcomètres et aux stationnements sur une base temporaire à temps partiel à compter du mardi 17 janvier 2017, au salaire correspondant à la classe 7 de la classification salariale des cols blancs et aux conditions prévues à la convention collective pour le salarié temporaire.

QUE M. Gino Blanchette soit et est autorisé à émettre des constats d'infraction relatifs au stationnement à compter de la date précédemment mentionnée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-42

Approbation du plan ST-872 relatif au remplacement de ponceaux sur la route du Chanoine-Richard.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le plan ST-872, préparé par la division ingénierie le 6 janvier 2017 et approuvé le 12 janvier 2017 par M. Danny Burbridge, ingénieur, directeur du Service des infrastructures urbaines, concernant le remplacement de ponceaux sur la route du Chanoine-Richard, dans le secteur Vassan, soit et est approuvé tel que soumis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

RÉSOLUTION 2017-43

Approbation des plans et devis relatifs à la modification de la station de pompage des eaux usées Charland et autorisation de tenir un appel d'offres.

QUE le conseil de ville approuve les plans ci-dessous énumérés ainsi que le devis préparés par Stantec Experts-Conseils ltée dans le cadre du projet de modification de la station de pompage des eaux usées Charland, dans le secteur Sullivan, dans le but d'en augmenter la capacité :

PLAN NO	DESCRIPTION
027-P-0006235-302-MP-D-001	Plan existant de la station de pompage
027-P-0006235-302-MP-D-002	Plan proposé de la station de pompage
027-P-0006235-302-EL-D-E001	Légende, électricité, schémas unifilaires et panneaux électriques

QUE M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projet de la division ingénierie, soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Le maire déclare que les demandes de dérogation mineure seront abordées au sujet suivant et que si une personne est présente pour faire valoir son point de vue concernant l'une de ces demandes, elle est invitée à se lever immédiatement et à s'identifier.

M. Steve Boily signale sa présence sans toutefois émettre de commentaires au sujet de sa demande concernant la propriété située au 22, sentier des Fougères.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par la Clinique d'Orthothérapie Myo-Active inc. concernant le lot 2 300 168 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 180, avenue Perrault;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure consiste à:

- fixer à 1,87 mètre plutôt qu'à 2 mètres comme le prescrit la réglementation, la distance devant être respectée entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire;
- fixer à 61 mètres carrés plutôt qu'à 51,27 mètres carrés comme le prescrit la réglementation, la superficie totale des bâtiments complémentaires;
- autoriser la conversion de l'abri d'auto en garage annexé au mur arrière;
- fixer à 0 mètre plutôt qu'à 6 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge avant applicable au garage annexé projeté sur cette propriété;

ATTENDU QUE cette demande, si elle était acceptée, affecterait le 1er alinéa de l'article 7.2.1.2.4, le 4e sous-paragraphe du 2e paragraphe de l'alinéa C de l'article 7.2.1.2.7 ainsi que la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 182-2388 et pour les raisons qui y sont exprimées, recommande le refus de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville consent à cette partie de la demande relative à la conversion de l'abri d'auto en garage annexé au mur arrière ;

RÉSOLUTION 2017-44

Acceptation partielle d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 180, avenue Perrault, lot 2 300 168, C.Q.

ATTENDU QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil de ville;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte partiellement la demande de dérogation mineure présentée par la Clinique d'Orthothérapie Myo-Active inc. concernant le lot 2 300 168 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 180, avenue Perrault, et :

- autorise la conversion de l'abri d'auto en garage annexé au mur arrière;
- fixe à 0 mètre plutôt qu'à 6 mètres la marge avant applicable au garage annexé projeté sur cette propriété.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par M. Jacques Lévesque concernant le lot 2 300 197 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 84, rue Lafontaine;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure consiste à fixer à 0,7 mètre plutôt qu'à 0,75 mètre comme le prescrit la réglementation, l'éloignement minimal devant être respecté entre la ligne arrière de cette propriété et le garage privé isolé ainsi que la remise;

ATTENDU QU'une mention figure au permis de construction no 2010-02311 émis le 13 septembre 2010 selon laquelle la remise en question serait amovible et pourrait par conséquent être relocalisée en conformité avec la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure, si elle était acceptée, affecterait le 1er sous-paragraphe du 2e paragraphe de l'alinéa C de l'article 7.2.1.2.7 du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 182-2392, le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande en ce qui concerne le garage privé isolé;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil de ville;

RÉSOLUTION 2017-45

Acceptation d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 84, rue Lafontaine, lot 2 300 197, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par M. Jacques Lévesque concernant le lot 2 300 197 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 84, rue Lafontaine, et fixe à 0,7 mètre plutôt qu'à 0,75 mètre l'éloignement minimal devant être respecté entre la ligne arrière de cette propriété et le garage privé isolé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par M. Steve Boily concernant le lot 4 951 246 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 22, sentier des Fougères;

ATTENDU QUE cette demande consiste à fixer à 3 plutôt qu'à 2, comme le prescrit la réglementation, le nombre d'étages maximum autorisé du bâtiment principal érigé sur cette propriété;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure, si elle était acceptée, affecterait la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 182-2393 et pour les raisons qui y sont exprimées, recommande le refus de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion exprimée par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil de ville;

RÉSOLUTION 2017-46

Refus d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 22, sentier des Fougères, lot 4 951 246, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville refuse la demande de dérogation mineure présentée par M. Steve Boily concernant le lot 4 951 246 du cadastre du Québec, formant la propriété située au 22, sentier des Fougères et maintient la norme présentement en vigueur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-47

Embauche de David Lizotte au poste de préposé au stationnement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. David Lizotte soit et est embauché au poste de préposé au stationnement sur une base saisonnière à temps complet (35 heures par semaine) à compter du mardi 17 janvier 2017, au salaire correspondant à la classe 7 de l'échelle salariale prévue à la convention collective des cols bleus et blancs.

QUE M. David Lizotte soit et est autorisé à émettre des constats d'infraction en vertu des règlements 2012-25 relatif au stationnement et 2002-49, prohibant l'amoncellement de nuisances (neige) dans les rues, ruelles et autres voies publiques.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions.

Période de questions réservée au public.

Le maire mentionne tout d'abord que le règlement interdisant de stationner la nuit en bordure des rues et dans les stationnements publics est généralement respecté. Ce n'est cependant pas le cas du règlement prohibant l'amoncellement de neige dans les rues, qui sera appliqué plus rigoureusement par l'émission de constats d'infraction.

M. Steve Boily, dont la demande de dérogation mineure a été refusée, demande de quelle façon régulariser la situation de sa propriété. La conseillère responsable du volet urbanisme, Mme Lorraine Morissette, propose d'accompagner M. Steve Boily dans sa recherche de solution.

RÉSOLUTION 2017-48

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 35.



PIERRE CORBEIL, maire



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière